





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
DeLaval livestock marking spray red
FS0013 - CH FR

According to EC Directive 2006/1907/EC

Classification	Équipement de protection individuelle	Symbole(s)
F+ 	 	
Date de préparation 18-mai-2011	Date de révision	Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit	FS0013 - CH FR	
Nom du produit	DeLaval livestock marking spray red	
Utilisation recommandée	Agent colorant	
Contacter le fabricant	Fournisseur	Téléphone en cas d'urgence
c/o DeLaval International AB	France: DeLaval snc	France:
PO BOX 39	Omega Parc Bat. 5	(33) 1 4005 4848
147 21 Tumba	3 Bd Jean Moulin - CS40504	
Sweden	78990 Elancourt	Belgique:
Tel + 46 08-530 66 000	France	Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002	
	Belgique/Luxembourg:	Luxembourg:
	DeLaval N.V.	112
	Industriepark-Drongen 10	
	9031 Gent	Suisse:
	Belgium	(41) 1 251 51 51
	Tel. +32 9 280 91 21	
	Suisse: DeLaval AG	
	Munchrutistrasse 2	
	6210 Sursee	
	Switzerland	
	Tel (41) 926 6611	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

F+ - Extrêmement inflammable

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Éthanol	64-17-5	RM1001908	50 - 60	F;R11
Butane (containing < 0.1% butadiene (203-450-8))	106-97-8	203-448-7	25 - 30	F+; R12
Propane	74-98-6	200-827-9	10 - 20	F+;R12
C.I. basic violet 10	81-88-9	EEC No. 201-383-9	1 - 5	Xi; R41 R52/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Laver abondamment à l'eau.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	Faire boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne PAS faire vomir.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié
poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO2)

Risques spécifiques dus au produit chimique
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées, Extrêmement inflammable, Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition, En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Ne pas respirer les vapeurs. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte, Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Enlever toute source d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom Chimique	EU	Royaume Uni	La France	Estonia	L'Espagne	L'Allemagne
Éthanol		TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	VME: 1000 ppm VME: 1900 mg/m ³ VLE: 5000 ppm VLE: 9500 mg/m ³	= 1000 ppm STEL = 1900 mg/m ³ STEL	VLA-ED: 1000 ppm VLA-ED; 1910 mg/m ³ VLA-ED	MAK: 500 ppm MAK: 960 mg/m ³ Peak: 1000 ppm Peak: 1920 mg/m ³
Propane					VLA-ED: 1000 ppm VLA-ED (listed under Aliphatic hydrocarbon gases and mixtures alkanes C1-C4)	MAK: 1000 ppm MAK: 1800 mg/m ³ Peak: 2000 ppm Peak: 3600 mg/m ³

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Pays-Bas	La Finlande	L'Autriche
Éthanol		TWA: 1000 ppm	MAC: 1000 mg/m ³ MAC: 500 ppm	HTP: 1000 ppm HTP: 1900 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1300 ppm HTP kattoarvo: 2500 mg/m ³	MAK: 1000 ppm MAK: 1900 mg/m ³ Ceiling: 2000 ppm Ceiling: 3800 mg/m ³
Propane		TWA: 2500 ppm		TWA: 1500 mg/m ³ TWA: 800 ppm STEL: 1100 ppm STEL: 2000 mg/m ³	MAK: 1000 ppm MAK: 1800 mg/m ³ STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m ³

Nom Chimique	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande	Le Danemark
Éthanol	STEL: 1000 ppm STEL; 1920 mg/m ³ STEL MAK: 500 ppm MAK; 960 mg/m ³ MAK	NDS: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³
Propane	STEL: 4000 ppm STEL; 7200 mg/m ³ STEL MAK: 1000 ppm MAK; 1800 mg/m ³ MAK	NDS: 1800 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 900 mg/m ³		TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial
Protection des yeux	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial, Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Protection de la peau	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des mains	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial

Considérations générales d'hygiène Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Pas d'information disponible

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	rouge	Odeur	Alcool
Forme	solide	Point d'éclair	< 0 °C
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Solubilité	Eau Solvant
Dangers d'explosion	Not an explosive.		
Propriétés comburantes	non		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage
Conditions à éviter	températures supérieures à 50 °C. Températures extrêmes et lumière du soleil direct.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement
Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Éthanol	1501 mg/kg (rat)		124.7 mg/L (rat)
Propane		-	658 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique Pas d'information disponible

irritation Irritant pour les yeux. Peut provoquer une irritation des muqueuses. Peut provoquer une irritation légère. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. May irritate nose, throat, and respiratory tracts.

Effets nocifs divers L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun effet important ou danger critique.

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Éthanol			EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	EC50 = 10800 mg/L 24 h EC50 = 9268 mg/L 48 h

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible

Mobilité Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Éthanol	-0.32
Propane	2.3

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

No de déchet suivant le CED 14 06 03* (other solvents and solvent mixtures); 15 01 04 (Empty containers)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

No ONU	1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classe de danger	2.1
Polluant marin	aucun(e)

ADR

No ONU	1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols
Classe de danger	2.1
Code de classement	2,5F

IATA

No ONU	1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classe de danger	2.1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

Symbole(s) F+ - Extrêmement inflammable

F+



Phrase(s) de risque

R12 - Extrêmement inflammable

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Réceptacle sous pression

Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Ne pas percer ou brûler, même après usage

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent

Inventaires internationales

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
Éthanol	200-578-6		X		X	X	X	X	KE-13217

Propane	200-827-9		X		X	X	X	X	KE-29258
C.I. basic violet 10			X		X	X	X	X	X

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R11 - Facilement inflammable

R12 - Extrêmement inflammable

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Date de préparation 18-mai-2011

Date de révision

Révision

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité